

Annexe - Programmes du diplôme d'expertise comptable**Épreuve écrite n° 1** : Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

Nature : épreuve écrite sous forme de questions

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

Thèmes	Sens & portée de l'étude	Notions et contenus
Exercice de la profession	Connaître le cadre et les conditions d'exercice des différentes missions	<ul style="list-style-type: none">- cadre légal et réglementaire ;- organisation de la profession ;- accès à la profession ;- périmètre des missions ;- nomination, lettre de mission, cessation de fonctions ;- modes d'exercice de la profession ;- honoraires ;- particularités du commissariat aux comptes et notamment non immixtion, obstacles à la mission (délit d'entrave), exercice collégial, révélation au procureur de la république, EIP ;- particularités de l'expertise comptable et notamment devoir de conseil, missions auprès de personnes physiques ;- portée des textes européens et internationaux sur les professions françaises.
Éthique, et déontologie	Connaître et savoir appliquer les éléments fondamentaux de comportement et des autres textes liés à l'éthique	<ul style="list-style-type: none">- code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable ;- code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ;- portée des textes européens et internationaux sur les professions françaises ;
Contrôle de qualité	Cadre et modalités du contrôle de qualité et d'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- le système de supervision publique (Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C), autorité des marchés financiers (AMF)) ;- le contrôle de qualité ;- le contrôle d'activité professionnelle ;- portée des textes européens et internationaux sur les professions françaises.
Responsabilités du professionnel	La mise en cause de la responsabilité du professionnel (personnes physiques et personnes morales)	<ul style="list-style-type: none">- responsabilités civile, pénale, disciplinaire et administrative ;- assurance du professionnel ;

Épreuve écrite n° 2 : Révision légale et contractuelle des comptes

Nature de l'épreuve : épreuve écrite sous forme de cas pratiques.

Durée : 4 heures 30

Coefficient : 3

Outre les matières visées aux programmes du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), cette épreuve porte sur le programme suivant :

Thèmes	Sens et portée de l'étude	Notions et contenus
Cadre général de la mission	Définir les différentes formes de missions Distinguer contrôle légal des comptes, révision contractuelle, analyse et diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - les différentes missions, leurs acteurs et leurs objectifs ; - cadre conceptuel des interventions ; - les entités soumises à l'audit ; - les principes généraux applicables à la mission : maîtrise de la qualité et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; - limites inhérentes à l'audit.
Contrôle interne	Définitions et principes du contrôle interne Les domaines d'application du contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - cadre conceptuel du contrôle interne ; - objectifs du contrôle interne ; - rôle du contrôle interne dans la démarche d'audit ; - modalités du contrôle interne ;
La mission d'audit	Connaître et savoir appliquer les textes relatifs à la mission d'audit	<ul style="list-style-type: none"> - textes légaux, réglementaires et professionnels relatifs à l'audit ; - démarche d'audit : <ul style="list-style-type: none"> o acceptation, nomination, lettre de mission, maintien de la mission, cessation ; o identification et évaluation du risque d'anomalies significatives ; o réponses à l'évaluation des risques et collecte des éléments probants ; o synthèse de la mission et formulation de l'opinion.
Autres missions	Les professionnels comptables exercent, outre l'audit, de nombreuses missions décrites dans les référentiels normatif et déontologique	<ul style="list-style-type: none"> - commissaires aux comptes : <ul style="list-style-type: none"> o services autres que la certification des comptes (SACC) ; o autres missions légales et notamment commissariat aux apports, à la fusion, etc. ; o procédure d'alerte ; o révélation au procureur de la république. - experts-comptables : <ul style="list-style-type: none"> o autres missions avec assurance et missions sans assurance ; - missions extra financières et notamment responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), mesures d'audience, etc.
Audit et examen limité de certaines entités	Montrer l'adaptation de ces deux missions quand elles sont exercées au sein d'entités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - audit proportionné ; - particularités de l'audit dans les entités d'intérêt public (EIP) et les associations faisant appel à la générosité publique (AGP) ; - application de la démarche d'audit à des entités dotées d'une réglementation particulière.
Missions dans un contexte international	Savoir prendre en compte l'environnement international dans le déroulement des missions	<ul style="list-style-type: none"> - filiales françaises de groupes étrangers et sociétés françaises ayant des filiales à l'étranger ; - sociétés ayant une activité internationale.